CASTOR INTERNATIONAL

le Plan d'Epargne d'Actionnariat International du groupe VINCI

Bulletin de souscription

à l'offre 2013

À renvoyer à votre service des ressources humaines ou paie au plus tard le 15 mai 2013

Je soussigné (e)

☐ Mr ☐ Mme ☐ Mlle

Nom ..... Prénom .....

Date de naissance |_|_|_|_|_|_|_|_| Nationalité ..... Numéro d'employé |_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Société .....

Adresse domiciliaire .....

.....

Code postal ..... Ville ..... Pays .....

E-mail .....

Je déclare avoir pris connaissance :

- des documents qui m'ont été communiqués et en particulier, de la brochure d'information et du supplément pays pour le Canada, ainsi que des documents d'information clés pour l'investisseur du FCPE CASTOR INTERNATIONAL RELAIS 2013 et du FCPE CASTOR INTERNATIONAL,
- du prix de souscription,
- des dispositions au verso de ce bulletin et y adhérer.

Je certifie être salarié d'une société du groupe VINCI et avoir une ancienneté d'au moins 6 mois au cours des 12 derniers mois dans le groupe VINCI à la date de ma souscription.

Je souhaite investir la somme suivante dans le cadre de la présente offre : (doit être égale ou supérieure à l'équivalent de 50€ en dollars canadiens, selon le taux de change au 12 avril 2013) : |_|_|_|_|_|,|_|_| $CA |

Que je règle (un seul choix) :

☐ en joignant un chèque à l'ordre de mon employeur ;

☐ au moyen de retenues salariales après impôt. J'autorise mon employeur à déduire le montant indiqué ci-dessus de mon salaire à compter du 18 mai 2013. Si la somme totale ci-dessus ne peut être déduite de façon autorisée par la loi au cours d'une période de paie, elle sera déduite en versements presque égaux sur au moins deux périodes de paie consécutives entre le 18 mai 2013 et le 14 juin 2013, inclusivement.

J'ai bien noté que :

- la souscription à la présente offre est régie par les dispositions du PEG Actionnariat International du groupe VINCI et les dispositions du présent bulletin;
- les sommes correspondant à ma souscription seront versées à l'augmentation de capital réservée aux salariés du groupe VINCI qui ne sont pas en France. Elles seront investies dans un premier temps dans le FCPE CASTOR INTERNATIONAL RELAIS 2013 pour être ensuite détenues, après fusion de ce FCPE, dans le FCPE CASTOR INTERNATIONAL, sous réserve de la décision du conseil de surveillance et agrément de l'Autorité des marchés financiers, en France;
- mon bulletin de souscription est irrévocable.

Tout bulletin de souscription incomplet ou erroné pourra être refusé. VINCI pourra notamment considérer mon bulletin invalide s'il n'est pas accompagné par le règlement du prix de souscription lorsque la case d'option de paiement par chèque est cochée. Je déclare avoir conservé une copie du présent bulletin de souscription pour mes dossiers.

Fait à ..... Date .....

Signature (écrivez également la mention « Lu et approuvé »)

VINCI

DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS

- J'ai bien noté qu'avec ma souscription à l'augmentation de capital, je deviens un participant au PEG Actionnariat International du groupe VINCI. J'ai bien noté que VINCI et mon employeur ont le droit de modifier les dispositions du PEG Actionnariat International unilatéralement.
- J'ai noté que le prix de souscription d'une action VINCI qui m'a été communiqué est égal à la moyenne des cours d'ouverture des actions VINCI pendant les 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du président-directeur général de VINCI fixant le prix de souscription à l'offre.
- Je comprends que même si je paie mon investissement en dollars canadiens, la souscription des actions VINCI s'effectue en euros. En conséquence, le montant de mon versement sera converti en euros au cours de change du 12 avril 2013. Pendant la durée de mon investissement, la valeur de mes avoirs sera soumise aux fluctuations de taux de change entre l'euro et le dollar canadien. Ainsi, si la valeur de l'euro croît par rapport au dollar canadien, la valeur de mes avoirs exprimée en dollar canadien augmentera. Inversement, si la valeur de l'euro s'affaiblit par rapport au dollar canadien, la valeur de mes avoirs exprimée en dollar canadien diminuera.
- J'ai noté que, sauf survenance d'un des cas de rachat anticipé permis (tel qu'il est décrit dans la brochure et le supplément pays pour le Canada), mon investissement sera bloqué pendant 3 ans.
- VINCI tient à ma disposition les règlements du PEG Actionnariat International et des FCPE visés au recto. Ces documents pourront m'être communiqués sur demande. J'ai également pu avoir accès à un exemplaire du document de référence de VINCI et autres rapports financiers qui contiennent d'importants renseignements sur les activités, la stratégie, la direction et les résultats financiers de VINCI.
- Je reconnais avoir pris connaissance des conséquences fiscales susceptibles de s'appliquer à ma situation du fait de ma participation au PEG Actionnariat International et en assume la pleine responsabilité. Je reconnais notamment être redevable envers mon employeur de toute somme qu'il devrait avancer en mon nom au titre de redevances fiscales ou sociales me concernant. Mon employeur pourra prélever ces sommes sur mon salaire ou sur toute autre somme qui m'est due ainsi que, le cas échéant, demander le rachat de mes parts de FCPE ou cession de mes actions et déduire les sommes susmentionnées du produit de cession.
- Je ne me fie à aucun conseil financier, fiscal ou autre fait par toute société du groupe VINCI ou l'un de ses dirigeants, employés ou représentants.
- Je suis entièrement libre d'adhérer ou non à cette offre. J'ai noté que ma décision à cet égard n'aura aucune influence, positive ou négative, sur mon travail au sein du groupe VINCI. L'adhésion à cette offre est distincte de mon contrat de travail, dont elle ne constitue pas une partie intégrante et ne me confère aucun droit ou prétention en relation avec mon travail ou indemnités en résultant, y compris à l'occasion de la rupture du contrat de travail.
- J'ai noté que ni ce document, ni toute autre documentation que j'ai pu recevoir dans le cadre de cette offre ou du PEG Actionnariat International, ne me confère un quelconque droit ou prétention en relation avec des offres futures.
- En complément de mon versement à l'augmentation de capital, VINCI m'attribuera des actions données en prime, sans frais, suivant les modalités décrites dans la brochure d'information.
- J'atteste sur l'honneur que l'ensemble de mes versements dans le PEG Actionnariat International en 2013 n'excèdera pas 25 % de ma rémunération annuelle brute.
- En cas de demandes dépassant le nombre d'actions offertes, ma souscription à l'augmentation de capital pourra être réduite. J'autorise donc la réduction du montant de la souscription en conséquence. Le calcul des réductions sera effectué comme suit :

  (i) Après avoir constaté le nombre total de souscripteurs, il sera déterminé un plafond individuel égal à l'offre moyenne. Les demandes seront servies en totalité à hauteur de ce plafond.

  (ii) Après avoir déterminé le montant de l'offre résiduelle, il sera calculé un pourcentage de réduction à appliquer proportionnellement aux demandes individuelles résiduelles restant à satisfaire.

Tout montant de ma souscription qui excède le plafond alloué me sera remboursé, dans la mesure où je l'ai versé, ou le montant à prélever sera déduit de mon salaire en conséquence. Le règlement sera effectué selon les modalités déterminées localement.

J'ai bien noté qu'en cas de défaut ou de paiement tardif, le présent bulletin pourra être annulé sans préavis. En cas de défaut de paiement, mon employeur pourra faire racheter, sans préavis, la totalité de mes parts du FCPE et en affecter le produit au paiement des sommes correspondant au montant de ma souscription. Si le produit de la vente est insuffisant pour couvrir la somme indiquée ci-dessus, je demeure responsable envers mon employeur pour le montant correspondant. Mon employeur se réserve le droit de présenter une demande contre moi pour le paiement des sommes impayées. Je consens à être responsable de tous les frais ou frais de recouvrement qui découlent d'un défaut.

Si je choisis de payer au moyen de retenues salariales, ma signature du présent bulletin de souscription constituera l'autorisation irrévocable permettant à mon employeur de déduire, à sa discrétion, ce montant, après avoir pris en considération toute réduction en cas de sursouscription, de mon salaire en un ou plusieurs versements consécutifs au cours de la période indiquée au recto du présent bulletin de souscription.

Le présent bulletin de souscription est soumis aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. J'ai été informé(e) que les informations contenues dans le présent bulletin feront l'objet d'un traitement informatique par VINCI. Je prends bonne note que les informations fournies dans le présent document ne pourront être utilisées que pour les besoins de la gestion du PEG Actionnariat International et pour respecter les exigences prévues par la loi. Ces données pourront être transmises à toute personne intervenant dans la gestion du PEG Actionnariat International. En particulier, j'autorise le transfert de mes données personnelles à ces personnes en dehors de ma province de résidence et en France. Elles seront conservées le temps nécessaire à la mise en œuvre de la souscription des actions VINCI et des opérations qui en découlent directement ainsi qu'à la gestion des avoirs dans le PEG Actionnariat International. Je consens à la collecte, à l'utilisation et à la communication de mes renseignements personnels tels qu'ils sont décrits dans le présent bulletin. Je pourrai exercer un droit d'accès et de rectification en écrivant au service ressources humaines ou paie de mon employeur.